



(11)

EP 1 915 934 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
30.04.2008 Bulletin 2008/18

(51) Int Cl.:
A47K 10/38 ^(2006.01) **A47K 10/32** ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06291658.0**

(22) Date de dépôt: **25.10.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK RS

(71) Demandeur: **Georgia-Pacific France**
68320 Kunheim (FR)

(72) Inventeurs:
• **Zuger, Maurice**
68204 Kaysersberg (FR)

- **Neveu, Jean-Louis**
06530 Peymeinade (FR)
- **Pommier, Nicolas**
68000 Colmar (FR)
- **Smaïli, Nourddine**
68000 Colmar (FR)

(74) Mandataire: **Thomas, Nadine**
Georgia-Pacific France
23, Boulevard Georges Clemenceau
92415 Courbevoie Cédex (FR)

(54) **Distributeur multi-rouleaux**

(57) Distributeur de produits en rouleaux comprenant

- un premier espace interne (1) destiné à contenir un premier rouleau,
- une première ouverture (10) en forme de fente parallèle à l'axe XX' du premier rouleau tel que stocké (maintenu) dans le premier espace interne (1),
- au moins un deuxième espace interne (2) destiné à stocker un deuxième rouleau dont l'axe YY' est parallèle à celui du premier rouleau, caractérisé en ce qu'il comprend en outre une deuxième ouverture (11) présentant une fente parallèle à l'axe du deuxième rouleau pour la sortie d'une extrémité du deuxième rouleau, ladite fente (110) ayant une longueur inférieure à la largeur du deuxième rouleau afin de freiner le dévidage dudit rouleau.

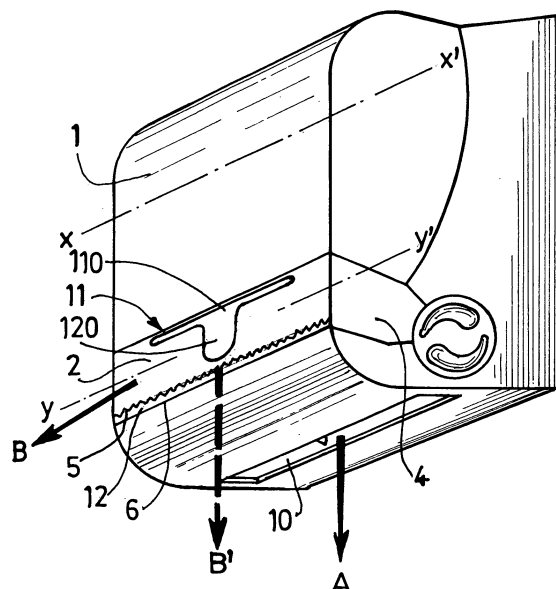


FIG.2

EP 1 915 934 A1

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des distributeurs de produits en rouleaux, et plus précisément pouvant contenir plusieurs rouleaux arrangés avec des axes parallèles entre eux, et ayant plusieurs fentes ou ouvertures pour la sortie (ou distribution) des produits enroulés.

[0002] On connaît ce type de distributeur depuis de nombreuses années.

[0003] Ainsi, le brevet US 2,726,825 divulgue un distributeur pouvant contenir deux rouleaux disposés l'un au dessus de l'autre. Une première ouverture dans la partie inférieure du distributeur constitue une sortie sur papier formant le rouleau inférieur ; tandis qu'une seconde ouverture sur la face avant du distributeur caractérise la sortie pour le papier formant le second rouleau.

[0004] Le brevet US 3,642,336 concerne un distributeur susceptible de contenir trois rouleaux : un premier rouleau de grande dimension au-dessus duquel sont stockés deux autres rouleaux de plus petite dimension dans un élément amovible vis-à-vis du corps du distributeur. Le produit formant le premier rouleau est dévidé à travers une ouverture en partie inférieure du distributeur, en fait à travers le fond ouvert du distributeur.

[0005] Chacun des autres rouleaux est dévidé à travers deux fentes aménagées à l'avant du distributeur.

[0006] Dans le même domaine, le brevet US 2,969,169 montre un distributeur contenant trois rouleaux disposés et stockés les uns au-dessus des autres, et trois sorties différentes. Selon ce document les trois rouleaux présentent une même largeur mais sont préférentiellement formés de produits de nature différentes.

[0007] On connaît aussi des distributeurs tels que décrits dans le brevet US 2,924,493, contenant plusieurs rouleaux, ici trois, et dont chaque sortie présente un profil en dent de scie destiné à découper le papier (ou autre produit) qui en sort.

[0008] Parmi les distributeurs récemment exploités, on connaît par exemple celui décrit dans le brevet EP 0 930 039 B1. Ce distributeur peut contenir un rouleau de papier et il se caractérise par un mécanisme de coupe intégré ; la sortie du papier est opérée via une fente en partie inférieure, dans le fond, du distributeur.

[0009] Ce type de distributeur est intéressant pour sa capacité à couper le papier, mais il ne permet de dévider qu'un seul rouleau, à la fois.

[0010] Il est également envisageable de stocker un second rouleau dit de réserve à l'intérieur d'un tel distributeur, moyennant quelque aménagement.

[0011] Cependant on ne connaît aucun distributeur qui permette de dévider simultanément plusieurs rouleaux dont l'une au moins des sorties permet de freiner le dévidage du rouleau associé.

[0012] Ainsi, la présente invention a pour objet un distributeur de produits en rouleaux comprenant :

- un premier espace interne destiné à contenir un pre-

mier rouleau,

- une première ouverture en forme de fente parallèle à l'axe XX' du premier rouleau tel que stocké (maintenu) dans le premier espace interne,
- 5 - au moins un deuxième espace interne destiné à stocker un deuxième rouleau dont l'axe YY' est parallèle à celui du premier rouleau.

[0013] Conformément à l'invention, le distributeur comprend en outre une deuxième ouverture présentant une fente parallèle à l'axe du deuxième rouleau pour la sortie d'une extrémité du deuxième rouleau, ladite fente ayant une longueur inférieure à la largeur du deuxième rouleau afin de freiner le dévidage dudit rouleau.

[0014] Plus spécifiquement, la deuxième ouverture présente la forme générale d'un T.

[0015] De façon caractéristique, le premier et le deuxième rouleau sont de dimension et/ou de composition différentes.

[0016] A titre illustratif, le premier rouleau est formé par un papier absorbant.

[0017] Selon un mode de réalisation particulièrement intéressant, le deuxième rouleau est formé par l'enroulement d'au moins une feuille en matière plastique.

[0018] Une telle feuille a tendance à se dévider très facilement c'est pourquoi la deuxième ouverture selon l'invention, de longueur inférieure à la largeur du rouleau réalise un freinage du dévidage dudit rouleau placé en vis-à-vis.

[0019] A titre d'exemple le deuxième rouleau peut être formé par l'enroulement de sacs plastiques reliés entre eux par des prédécoupes.

[0020] Sans sortir du cadre de l'invention, le deuxième rouleau peut être formé par l'enroulement d'éléments en forme de gants reliés entre eux par des prédécoupes.

[0021] Dans ce contexte, la forme et la disposition des gants sont telles que les prédécoupes forment des lignes droites perpendiculaires ou sensiblement perpendiculaires au sens de dévidage du rouleau.

[0022] Additionnellement, le distributeur peut comprendre une troisième ouverture en forme de fente parallèle à l'axe YY' du deuxième rouleau, utilisable alternativement à ladite deuxième ouverture.

[0023] Par ailleurs, la deuxième ouverture et/ou la troisième ouverture peuvent être réalisées grâce à une pièce rapportée sur la face avant du distributeur.

[0024] D'autres caractéristiques, détails, avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre faite à titre illustratif et nullement limitatif en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une présentation d'un distributeur selon l'art antérieur ;
- la figure 2 est une vue schématique d'un distributeur selon un mode de réalisation de l'invention.

[0025] Comme on peut aisément le voir sur la figure 1, un distributeur connu comprend plusieurs espaces in-

ternes 1, 2, 3 renfermant chacun un rouleau (non visible). A chaque rouleau est associée une ouverture 10, 11, 12 de forme allongée, parallèlement à l'axe des rouleaux 1, 2, 3.

[0026] Selon cet art antérieur une lame en dent de scie 20 est disposée parallèlement à chaque ouverture et en délimite l'un des côtés. Chaque lame 20 constitue ici un moyen de déchirement du produit enroulé.

[0027] Conformément à l'invention telle que représentée sur la figure 2 le distributeur comprend un premier espace interne 1 pour contenir un premier rouleau (non visible) d'axe XX' qui se dévide par une première ouverture 10 située en partie inférieure du distributeur. La flèche A montre le sens de dévidage du premier rouleau à travers l'ouverture 10.

[0028] Un deuxième rouleau d'axe YY' parallèle à l'axe XX' du premier rouleau est disposé dans un deuxième espace interne 2 du distributeur. Selon ce mode de réalisation le deuxième espace interne 2 est situé au-dessous du premier et à proximité d'une deuxième ouverture 11 pour la sortie du produit formant le deuxième rouleau d'axe YY'.

[0029] Plus précisément le deuxième rouleau est placé en vis-à-vis de la deuxième ouverture 11.

[0030] La deuxième ouverture 11 présente notamment une fente 110 parallèle à l'axe YY' du deuxième rouleau. La fente 110 présente une longueur inférieure à la largeur du deuxième rouleau créant ainsi un rétrécissement et donc un freinage au dévidage du deuxième rouleau lorsqu'il passe à travers la fente 110.

[0031] Ainsi, la feuille dévidée à travers la deuxième ouverture 11 est extraite selon le sens indiqué par la flèche B.

[0032] De façon particulière, la deuxième ouverture 11 peut présenter la forme illustrée sur la figure 2 à savoir la forme d'un T dont la branche " horizontale " est formée par la fente 110 et la branche " verticale " par une deuxième portion 120 perpendiculaire à la fente 110 et de plus grande largeur. La portion 120 peut par exemple permettre à l'utilisateur de toucher la surface externe du deuxième rouleau afin de provoquer le déplacement du produit en rouleau.

[0033] La fente allongée 110 peut avantageusement avoir une longueur comprise entre le tiers et la moitié de la largeur du deuxième rouleau.

[0034] En outre, le distributeur selon l'invention peut comprendre une troisième ouverture 12 située à proximité de la deuxième ouverture 11, et utilisable alternativement à la deuxième ouverture 11, pour le deuxième rouleau. La troisième ouverture 12 se présente ici sous la forme d'une fente allongée parallèle à l'axe YY' et elle permet de dévider le produit formant le deuxième rouleau selon la flèche B' de la figure 2.

[0035] Les deuxième et troisième ouvertures 11 et 12 peuvent être formées dans et grâce à une pièce 4 rapportée sur la face avant du distributeur.

[0036] Plus précisément, la pièce 4 peut être positionnée par tout moyen connu en soi à proximité du deuxième

rouleau, en regard d'une ouverture dans la face avant du distributeur.

[0037] La pièce 4 comprend ici la deuxième ouverture 11 en forme de T déjà décrite, ainsi qu'une arête inférieure 5 découpée en dents de scie qui forme l'un des côtés de la troisième ouverture 12. Le second côté 6 de la troisième ouverture 12 peut être réalisé par une découpe dans le boîtier du distributeur. La deuxième ouverture 11 peut avantageusement être réalisée par une découpe dans la pièce 4.

[0038] Bien entendu, d'autres arrangements et/ou positions peuvent être prévus pour former les différentes ouvertures selon l'invention. Toutes les ouvertures peuvent par exemple être réalisées par découpe dans le boîtier formant le distributeur.

[0039] Par ailleurs, à titre d'exemple non limitatif, le premier rouleau peut être formé par un papier absorbant, de type essuie-tout, et il est extrait du distributeur par la première ouverture 10.

[0040] Le deuxième rouleau peut être formé de sacs plastique reliés entre eux par des prédécoupes.

[0041] En fonction de l'utilisation souhaitée, les sacs plastique pourront être extraits du distributeur par la deuxième ouverture 11 ou encore par la troisième ouverture 12.

[0042] Avantageusement, la dimension de la fente 110 de la deuxième ouverture 11, inférieure à la largeur du deuxième rouleau, permet de freiner la sortie des sacs plastique, et favorise leur prédécoupe.

[0043] Dans cet exemple, le distributeur pourra être utilisé dans des stations service où à la fois des essuie-tout (essuie-mains, produit d'essuyage) et des gants de protection contre les salissures sont nécessaires.

[0044] Bien entendu de très nombreuses autres applications peuvent être envisagées sans sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Distributeur de produits en rouleaux comprenant

- un premier espace interne (1) destiné à contenir un premier rouleau,
- une première ouverture (10) en forme de fente parallèle à l'axe XX' du premier rouleau tel que stocké dans le premier espace interne (1),
- au moins un deuxième espace interne (2) destiné à stocker un deuxième rouleau dont l'axe YY' est parallèle à celui du premier rouleau, **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre une deuxième ouverture (11) présentant une fente parallèle à l'axe du deuxième rouleau pour la sortie d'une extrémité du deuxième rouleau, ladite fente (110) ayant une longueur inférieure à la largeur du deuxième rouleau afin de freiner le dévidage dudit rouleau.

2. Distributeur selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la deuxième ouverture (11) présente la forme générale d'un T.
3. Distributeur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le premier et le deuxième rouleau sont de dimension et/ou de compositions différentes. 5
4. Distributeur selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le premier rouleau est formé par un papier absorbant. 10
5. Distributeur selon l'une quelconque des revendications 3 ou 4, **caractérisé en ce que** le deuxième rouleau est formé par l'enroulement d'au moins une feuille en matière plastique. 15
6. Distributeur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le deuxième rouleau est formé par l'enroulement de sacs en matière plastique reliés entre eux par des prédécoupes. 20
7. Distributeur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le deuxième rouleau est formé par l'enroulement d'éléments en forme de gants reliés entre eux par des prédécoupes. 25
30
8. Distributeur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend une troisième ouverture (12) en forme de fente parallèle à l'axe YY' du deuxième rouleau, utilisable alternativement à ladite deuxième ouverture (11). 35
9. Distributeur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la deuxième ouverture (11) et/ou la troisième ouverture (12) sont réalisées grâce à une pièce (4) rapportée sur la face avant du distributeur. 40
10. Distributeur selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** la deuxième ouverture (11) est formée par une découpe dans la pièce rapportée (4). 45

50

55

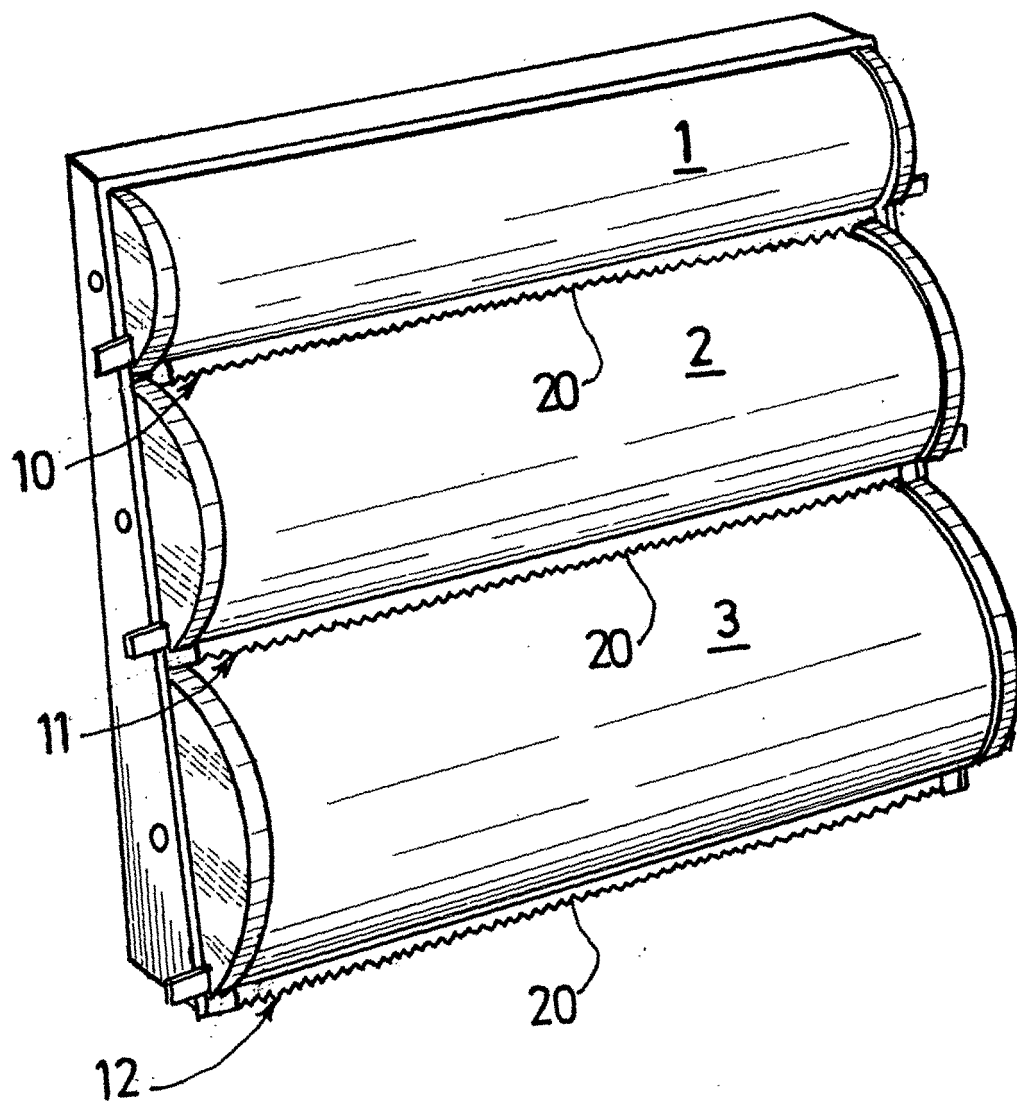


FIG.1

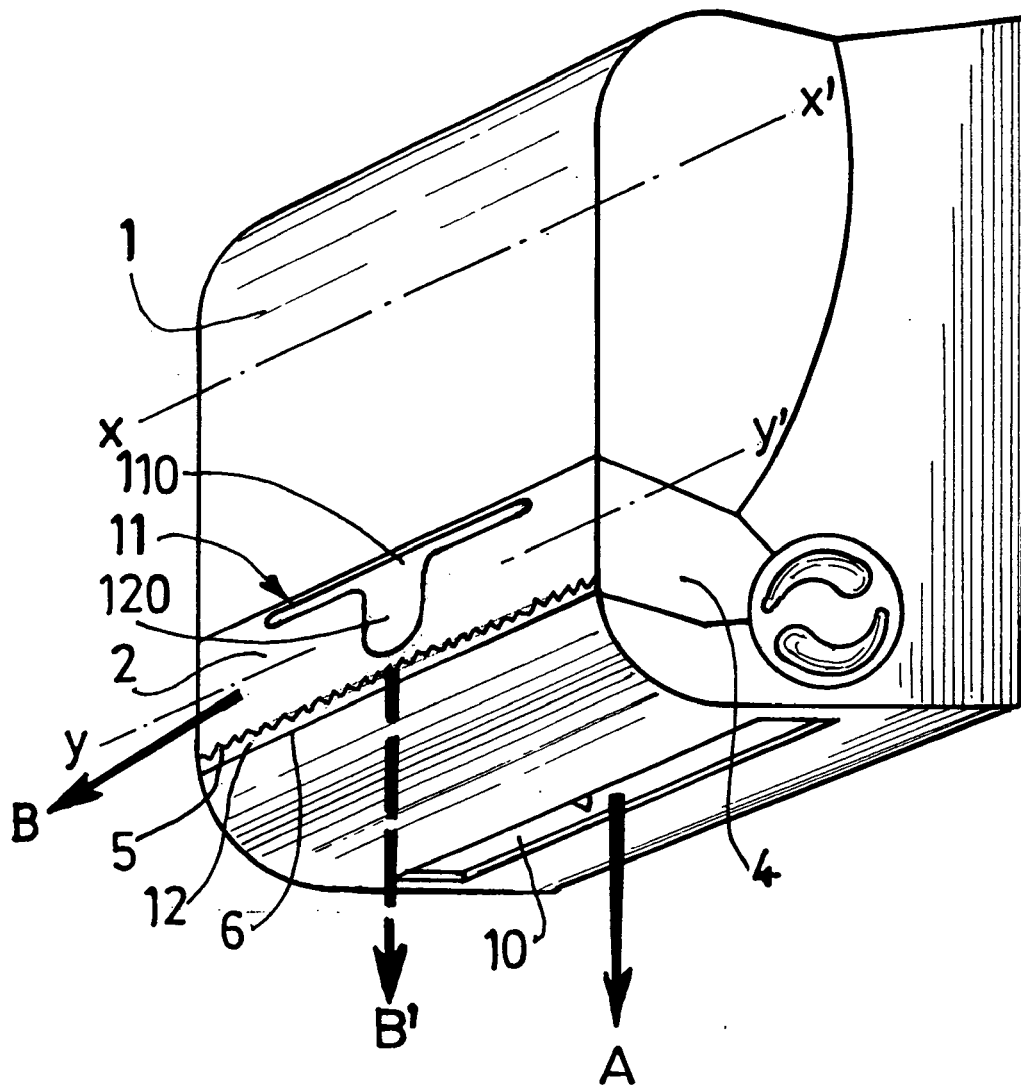


FIG.2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 06 29 1658

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 41 37 130 A1 (NIETHAMMER GMBH [DE]) 13 mai 1993 (1993-05-13) * colonne 3, ligne 27 - colonne 4, ligne 12 * * colonne 5, ligne 30 - ligne 37; figures 1,2 *	1-5,7,8	INV. A47K10/38 ADD. A47K10/32
X	WO 01/64525 A (SZILAS GIDEON [IL]; BURSTEIN GAVRIEL [IL]) 7 septembre 2001 (2001-09-07) * page 3, ligne 23 - page 5, ligne 3; figure 1 *	1,3,4	
X	EP 0 286 498 A2 (SONOCO PRODUCTS CO [US]) 12 octobre 1988 (1988-10-12) * revendication 1; figure 1 *	1,6	
A	EP 0 287 545 A1 (HOLMENS BRUK AB [SE] METSAE SERLA OY [FI]) 19 octobre 1988 (1988-10-19) * figure 2 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47K
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 4 avril 2007	Examineur Zuurveld, Gerben
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 29 1658

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-04-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 4137130	A1	13-05-1993	AUCUN	
WO 0164525	A	07-09-2001	AU 3592901 A	12-09-2001
EP 0286498	A2	12-10-1988	CA 1295294 C	04-02-1992
			DE 3884252 D1	28-10-1993
			DE 3884252 T2	05-05-1994
			DK 162088 A	08-10-1988
			IL 85888 A	16-09-1991
			US 4793539 A	27-12-1988
EP 0287545	A1	19-10-1988	CA 1291456 C	29-10-1991
			DE 3885643 D1	23-12-1993
			DE 3885643 T2	10-03-1994
			DK 208388 A	17-10-1988
			NO 881653 A	17-10-1988
			SE 464445 B	29-04-1991
			SE 8701633 A	17-10-1988
			US 4846415 A	11-07-1989

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2726825 A [0003]
- US 3642336 A [0004]
- US 2969169 A [0006]
- US 2924493 A [0007]
- EP 0930039 B1 [0008]